

CQP Commercial itinérant clientèle professionnelle

Qu'est-ce que le certificat de Qualification Professionnelle « Commercial itinérant clientèle professionnelle » ?

Le [CQP](#) « Commercial itinérant clientèle professionnelle » est une certification, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), créée et reconnue par la branche professionnelle des [Commerces de gros](#). Elle permet de valider les compétences professionnelles du métier de Commercial itinérant clientèle professionnelle exigées au sein de l'ensemble des établissements de cette branche, favorisant ainsi l'insertion et la mobilité professionnelles.

Voir la fiche RNCP du [CQP « Commercial itinérant clientèle professionnelle »](#).

Quels sont les avantages ?



Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, il vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière (sans nécessairement passer par la formation, grâce à la VAE)

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises (les CQP peuvent être préparés en contrat de professionnalisation ce qui vous permet de toucher des entreprises qui ne font pas d'apprentissage)
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous de la [CGF](#), l'organisme certificateur de la branche des Commerces de gros .

Quelles sont les missions du Commercial itinérant clientèle professionnelle ?



Le titulaire du CQP « Commercial itinérant clientèle professionnelle » doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- ✓ Analyser des résultats de l'activité commerciale
- ✓ Gérer la priorisation et organisation de l'activité commerciale
- ✓ S'occuper de la préparation des contacts et des visites des clients professionnels et des prospects
- ✓ Suivre les visites et les contacts avec les clients professionnels en coordination avec les collaborateurs concernés
- ✓ Prendre contacts avec les clients et prospects
- ✓ Détecter des besoins des clients / prospects professionnels et conseil technique
- ✓ Proposer des offres commerciales à destination de clients professionnels
- ✓ Présenter et négocier des offres commerciales avec des clients professionnels
- ✓ Traiter les sollicitations en après-vente et des réclamations clients professionnels

Quelles sont les compétences validées par le CQP ?



Le commercial doit être capable de maîtriser les blocs de compétences suivants :

Liste des blocs de compétences

Modalités d'évaluation

BC1 : Organiser et suivre une activité commerciale et de prospection auprès de clients professionnels

Entretien individuel
d'évaluation

BC2 : Prospecter des clients professionnels et négocier des offres commerciales dans un contexte omnicanal

Entretien individuel
d'évaluation

A noter : Le CQP est obtenu lorsque les deux blocs qui le composent sont validés.

Quels sont les emplois accessibles ?



Le titulaire du CQP « Commercial itinérant clientèle professionnelle » peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Commercial itinérant
- ✓ Vendeur itinérant
- ✓ Attaché commercial
- ✓ Agent technico-commercial
- ✓ Attaché technico-commercial
- ✓ Commercial
- ✓ Délégué commercial
- ✓ Attaché technico-itinérant
- ✓ Attaché commercial itinérant

Comment obtenir et financer le CQP ?



La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

2 voies d'accès sont possibles :

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible) ou le salarié via son [compte personnel de formation](#)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#)
- ✓ Une [pro-A](#) (promotion par l'alternance)

La Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Les modalités d'évaluation et les règles de validation des compétences sont différentes selon les blocs de compétences.

L'attribution de la certification se fait après la validation totale de tous les blocs de compétences. Il est possible de valider les blocs de compétences séparément (une attestation de blocs est alors délivrée).

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation.
[Consultez les règles de prise en charge de la branche des Commerces de gros.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



[Consulter la liste des organismes de formation habilités par la branche.](#)

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Commercial itinérant clientèle professionnelle »? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilitier par la branche pour dispenser la formation? Rapprochez-vous de la [CGF](#), l'organisme certificateur de la branche des Commerces de gros.

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Commercial itinérant clientèle professionnelle ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région](#).